

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (14): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Télégraphie militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 14 (1872).

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE.

La télégraphie militaire étant appelée à jouer un rôle toujours plus important, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant un extrait du rapport adressé à l'autorité militaire fédérale par M. Butticaz, capitaine à l'état-major du génie, qui a été chargé du commandement du cours de télégraphie qui a eu lieu à Thoune, du 22 août au 27 septembre de l'année dernière.

Le personnel sous les ordres du capitaine Butticaz se composait d'un lieutenant de l'état-major général et de quatre télégraphistes.

M. le major du génie Dumur, commandant un cours de répétition de sapeurs du génie, mit en outre à la disposition de M. le capitaine Butticaz un détachement de troupes du génie, composé d'un officier et vingt sous-officiers et soldats, et un détachement de soldats du train, avec treize chevaux pour mener les fourgons.

Le matériel employé se composait de trois chariots formant une unité de matériel télégraphique.

La première voiture était ce qu'on appelle le *chariot à câble*, contenant les appareils nécessaires à une station télégraphique complète, l'outillage et le matériel pour la construction d'une ligne de dix kilomètres, avec des câbles isolés reposant sur le sol ; c'est ce que l'on appelle *une ligne rampante*.

Les deux autres fourgons étaient ce que l'on appelle en allemand des *draht-wagen* (chariots à fils), destinés au matériel nécessaire à l'établissement des lignes suspendues ; chacun de ces chariots est muni d'une station portative, ainsi que du matériel et des outils pour établir quinze kilomètres de ligne suspendue.

Enfin, comme complément, il y avait une brouette-brancard sur laquelle on place les bobines de câble ou de fil de fer pendant l'opération de la pose.

Ce matériel a fort bien fonctionné pendant toute la durée du cours.

Après avoir vu ce qui a rapport au matériel, venons-en au personnel et à la manière de l'employer.

Une des premières règles à observer, c'est que chaque homme ait un rôle bien défini, afin que tous travaillent simultanément, et il faut de plus trouver une combinaison qui permette de passer rapidement, de la construction de la ligne suspendue à celle de la ligne rampante, sans désorganiser l'atelier, mais en changeant seulement l'outillage de chaque homme. Ce résultat a été atteint en composant les deux ateliers du même nombre de groupes. La division étant une fois faite et la troupe instruite, les hommes s'outillent au commandement de « préparez-vous pour la ligne rampante, » ou « préparez-vous pour la ligne suspendue, » et ils forment le nombre de groupes prescrits.

Le commandant ou son adjudant précède la colonne pour montrer où il faut établir le télégraphe ; l'officier de troupe s'occupe plus

spécialement de surveiller la construction et de commander les divers groupes de l'atelier, qui est composé, pour les lignes suspendues, d'un premier groupe (traceurs) de six soldats, qui ont pour mission spéciale d'indiquer l'emplacement des poteaux. Le second groupe se compose de cinq soldats (bobineurs), qui conduisent la brouette et déroulent le fil de fer. Les troisième et quatrième groupes (poseurs), comprenant chacun quatre soldats, s'occupent à poser les isolateurs et le fil de fer et à dresser les poteaux.

L'atelier pour la ligne rampante se compose également de quatre groupes, avec le même nombre d'hommes ; mais ceux-ci ont des fonctions différentes.

Le relèvement de la ligne s'opère avec la même formation en groupe, et peut se faire, sans arrêt, au pas ordinaire de la troupe ou des chevaux.

Voici quels ont été les exercices faits pendant le cours :

La première semaine, 22-28 août, a été employée à instruire deux détachements de la compagnie n° 1 (Vaud) dans la connaissance du matériel télégraphique et de l'outillage, à faire les premiers essais de manœuvre, avec les chariots, sur l'Allmend et à étudier diverses combinaisons pour la formation des ateliers de construction, soit pour lignes rampantes, soit pour lignes suspendues ; enfin, à établir les stations télégraphiques.

Pendant la semaine suivante, du 28 août au 2 septembre, on a construit chaque jour des lignes sur les routes aboutissant à Thoune, et chaque jour on relevait ces lignes en rentrant au parc.

29 août, de 8 à 10 heures du matin, on a établi une ligne, avec poteaux, de l'Allmend à Thierachern, longueur 4 kilomètres.

Les stations établies à la caserne de Thoune et à Thierachern ont très bien correspondu de 10 heures à 10 $\frac{1}{2}$ heures du matin, soit avec Berne, soit avec Thoune. La ligne a été relevée en rentrant à Thoune à 11 $\frac{1}{2}$ heures pour le dîner.

L'après-midi, on a posé des cables sur 3 kilomètres de longueur, de Thoune à Allmendingen, et établi les stations aux extrémités. Le câble a été relevé pour 6 heures du soir.

Le 30 août, on a construit une ligne suspendue de Thoune à Uttigen, sur une longueur de 6 kilomètres. Départ de la caserne à 8 heures. Arrivée à Uttigen à 11 $\frac{1}{2}$ heures. Quoique cette ligne traverse le village d'Uttendorf, qui a présenté des difficultés, on l'a établie en 3 $\frac{1}{2}$ heures.

La station qui a été établie, devant l'hôtel d'Uttigen, de midi à 3 heures, a parfaitement correspondu avec celle de l'Allmend de Thoune et avec Berne directement ; la ligne a été relevée le même jour en rentrant à Thoune.

Le 31 août. On a construit, dans l'après-midi, une ligne suspendue depuis la caserne de Thoune au bivouac de Steffisbürg, à travers la ville de Thoune. Quoique la traversée de la ville ait occupé le détachement pendant 1 heure environ, cette ligne de 3 kilomètres a été construite en 2 $\frac{1}{2}$ heures.

Une station télégraphique fut établie au bivouac pour correspondre avec celle de l'Allmend ; elle a été très utile pour diverses communications de service.

Le 1^{er} septembre. La ligne suspendue a été continuée depuis le bivouac au travers du village de Steffisburg, ensuite on a déroulé un câble de 1250 mètres de longueur, pour rejoindre la route de Thoune-Berne, sur laquelle la ligne suspendue a été construite jusqu'à Heimberg-Au, en utilisant souvent des poteaux télégraphiques. Cette ligne, comprenant une longueur d'environ 4 kilomètres, a été construite en 2 $\frac{1}{2}$ heures et relevée en 1 heure, avant le dîner de la troupe.

Divers essais de correspondance ont été faits en présence de M. l'inspecteur du génie, depuis une station sur la route à Heimberg-Au avec celles du bivouac et de Thoune, avec plein succès. L'après-midi la troupe est rentrée à l'Allmend, en relevant la ligne de Steffisburg à Thoune.

Ces résultats obtenus, comme premier essai, avec une troupe qui n'était nullement habituée à ces travaux, sont de nature à encourager dans cette voie ; il est hors de doute qu'avec un peu de pratique, on pourrait construire facilement 2 kilomètres de ligne suspendue par heure, ou poser 3 à 3 $\frac{1}{2}$ kilomètres de câble, c'est-à-dire que l'on pourrait, avec le détachement de vingt hommes, construire une ligne de 20 kilomètres par jour, soit même en 8 heures de travail.

La même ligne peut se construire en 4 heures par deux détachements travaillant simultanément ; ils pourraient encore employer la réserve de 10 kilomètres, de sorte que l'on ferait, avec quarante soldats exercés, une ligne de 30 kilomètres dans une journée.

RÉORGANISATION DU SERVICE SANITAIRE. (*Suite.*) (*)

Les récentes expériences de la chirurgie militaire nous dispensent sans doute de discuter la nécessité d'un corps de porteurs de blessés, ou *brancardiers*. Strohmeyer avait déjà attiré l'attention sur l'énorme différence dans le résultat d'un mauvais transport, surtout pour les fractures par armes à feu, ou d'un transport bien exécuté. Il faut avoir pour ce service des hommes choisis, instruits et exercés, armés d'un courage personnel qui les dirige au milieu des balles, intelligents, possédant des connaissances chirurgicales spéciales, doués de force corporelle et de dextérité dans leurs mouvements.

La désignation des porteurs de blessés, dans la compagnie et par le capitaine, n'est pas pratique, elle se fait irrégulièrement et doit absolument être abolie.

D'après les prescriptions actuelles on choisit le plus souvent pour l'important transport des blessés hors de la ligne du combat des hommes qui n'y connaissent rien. Du reste les chefs de corps désirent, avant tout, avoir leur troupe au complet, et non être chargés de précautions auxquelles leurs connaissances ne les disposeront point.

En face de la tendance qui s'est fait jour par-ci par-là de lever les barrières opposées au libre exercice de la médecine, il deviendra nécessaire lors de la nomination des médecins militaires d'exiger la garantie de capacités scientifiques, par la possession d'un brevet délivré par l'état. Si l'on peut laisser la liberté, dans la vie privée, de choisir l'homme de sa confiance hors des médecins brevetés, le

(*) Voir nos numéros des 15 juin et 2 juillet.